

Mercredi 7 juin 2023

## Éducation Artistique et Culturelle

### La Ville de Rennes célèbre une année de labellisation « 100 % EAC »

La Ville de Rennes a obtenu pour une durée de cinq ans (2022-2027), le label 100 % Éducation Artistique et Culturelle, lancé à l'initiative du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle. La candidature de la Ville a reçu à l'automne 2022 un avis favorable de l'Académie de Rennes, de la Préfecture de la Région Bretagne et de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui a coordonné l'attribution du label en région Bretagne. À l'occasion du premier anniversaire de labellisation « 100 % EAC », le préfet de la région Bretagne, Emmanuel Berthier, le recteur de la région académique de Bretagne, Emmanuel Ethis, et la directrice régionale des affaires culturelles, Isabelle Charbonnier, ont invité les cinq collectivités bretonnes labellisées à témoigner des actions engagées (Brest, Guingamp, Lorient, Saint-Brieuc et Rennes).

Adossé à la mise en œuvre du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle, l'obtention de ce label témoigne de l'engagement de longue date de la Ville de Rennes au service d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous les enfants et les jeunes de son territoire. Ce dispositif exceptionnel vise d'une part, à rendre la culture accessible à chacun, dès le plus jeune âge, quel que soit son lieu de résidence ou ses conditions sociales et économiques ; et d'autre part, à favoriser l'émancipation, l'épanouissement et la citoyenneté des enfants, tout en renforçant leur confiance et leur estime de soi.

*« Les objectifs ambitieux que nous nous fixons aujourd'hui visent à promouvoir une éducation à l'art et une éducation par l'art que je considère absolument indispensables pour affronter collectivement les défis sociaux, économiques et écologiques de demain. Je tiens à remercier tout particulièrement les services de la Ville, de l'État, les acteurs culturels et les équipes pédagogiques pour ce travail mené de concert qui permet à la culture et à l'art de rayonner dans nos salles d'école aussi bien que dans le quotidien de nos élèves rennais », Nathalie Appéré, Maire de Rennes, Présidente de Rennes Métropole.*

*« Parce que l'art, la culture et la richesse qu'ils transmettent, ouvrent un monde de possibles où chaque enfant mérite d'œuvrer », Catherine Phalippou, Conseillère municipale déléguée à l'Éducation artistique et à la médiation culturelle.*



© Arnaud Loubry – Rennes, Ville et Métropole

## **Le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC)**

La Ville de Rennes porte une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC). Elle associe la découverte des œuvres et des lieux, la rencontre avec les artistes et des ateliers de pratique artistique au service de l'émancipation et de l'apprentissage, dans le respect des droits culturels des enfants. Cette politique est construite en adéquation avec la charte de l'éducation artistique et culturelle formalisée par l'État.

Elle a été formalisée en 2015 par la co-construction d'un plan local dédié (Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle) avec les acteurs culturels (en régie et associatifs) et les partenaires publics (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne qui coordonne l'attribution du label en région, Éducation Nationale, Région Bretagne et Département d'Ille et Vilaine).

Un Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle 2021-2026 élaboré en partenariat avec les acteurs culturels, les équipes pédagogiques et les services de l'État

Arrivé à échéance en 2020, le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle, expression du Projet Éducatif Local, a été renouvelé en 2021 pour une durée de 5 ans et s'inscrit pleinement dans la démarche du label d'État « Objectif 100 % EAC ». Le PLEAC 2021-2026 conforte la continuité et la cohérence des pratiques entre les différents lieux et les différents temps de l'enfant, veille à la juste répartition des projets entre les âges, les quartiers, les expressions culturelles et artistiques, en portant une attention forte aux quartiers prioritaires.

Il se nourrit de la richesse des ressources artistiques et culturelles du territoire, et de la densité de l'offre EAC. Une soixantaine d'acteurs culturels et près de 400 professionnels (médiateurs, artistes, conservateurs, techniciens...) interviennent chaque année sur la ville aux côtés des équipes éducatives. La dynamique partenariale, clé de voute du PLEAC, implique que chaque projet soit le fruit d'un travail commun entre les équipes éducatives et les partenaires culturels, en dialogue avec les institutions publiques. C'est ainsi que s'est développé et que s'enrichit le maillage territorial des acteurs rennais de l'EAC qui permet à la Ville d'assumer un rôle stratégique dans le déploiement des actions d'éducation artistique et culturelle sur son territoire.

Forte de la richesse de son expérience en matière d'EAC, la Ville de Rennes s'est engagée dès 2019 pour porter en partenariat avec le Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle l'expérimentation « 100 % EAC ». Au terme de la phase d'expérimentation, la Ville a obtenu le label à l'automne 2022, pour une durée de cinq ans (renouvelable en 2027). Le label a été délivré par l'Académie de Rennes et la Préfecture de la Région Bretagne, avec l'aval de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

*Les objectifs opérationnels du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle et les actions à mettre en œuvre sont à retrouver dans [ce document](#).*

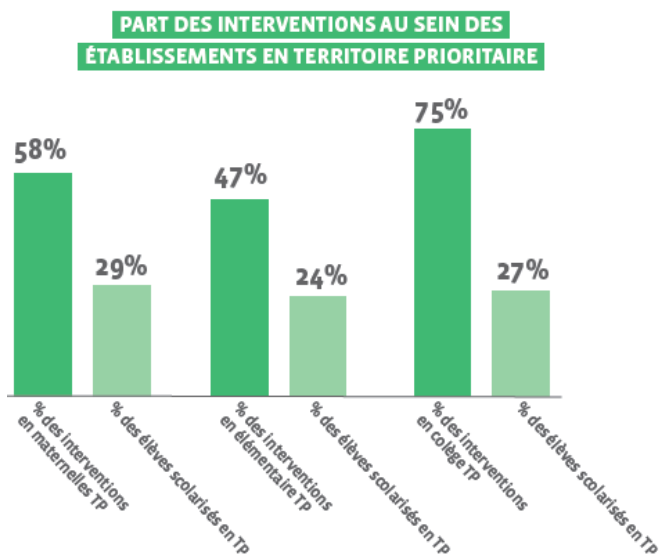
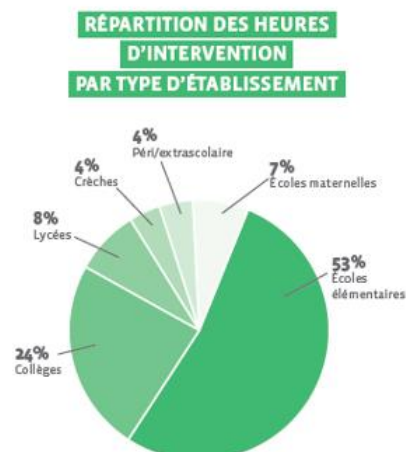
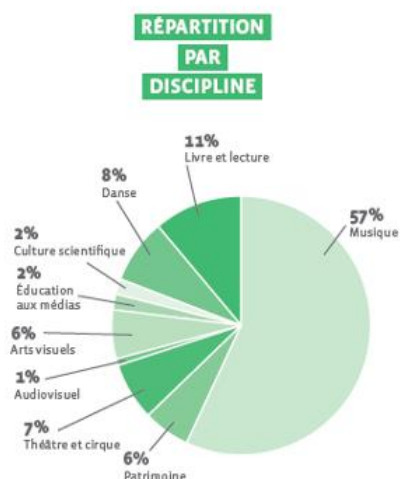
## **Comment mesurer le « 100 % EAC » ?**

Chaque année, la Ville de Rennes, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC), mènent une enquête auprès de tous les acteurs culturels pour établir le bilan des actions d'éducation artistique et culturelle. Cette enquête permet de dresser un bilan quantitatif détaillé des actions, et d'analyser la mise en œuvre de la politique d'EAC en croisant les approches géographiques, disciplinaires, et par typologie d'établissements. Elle permet également d'avoir une lecture fine de la fréquentation des offres EAC.

En moyenne, 100 % des enfants rennais des écoles maternelles, élémentaires et les collégiens vivent plusieurs expériences EAC chaque année : résidences d'artistes, jumelages, ateliers, parcours de découverte et de médiation, visites, spectacles ou rencontres avec les artistes et professionnels.

Plus de 18 000 heures d'intervention sont menées chaque année au profit de plus de 80 000 enfants concernés, dont 90 % sur le temps scolaire (établissements publics et privés).

Les équipements en régie de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole assurent 60 % de cette offre (bibliothèques, Classes Orchestres et Musiques au Conservatoire à Rayonnement Régional, actions éducatives de l'Opéra de Rennes ou du centre d'art contemporain La Criée, services éducatifs des musées...) et les acteurs conventionnés 40 %.



## Les moyens dédiés au PLEAC

La Ville de Rennes dédie des moyens humains et financiers importants au déploiement du PLEAC :

- l'ensemble des ressources artistiques et culturelles du territoire : l'EAC est inscrite dans toutes les conventions d'objectifs qui lient les partenaires culturels associatifs à la Ville. Une soixantaine d'acteurs mobilisent ainsi leurs moyens de fonctionnement pour accueillir les plus jeunes ;

- un réseau de médiateurs culturels (une centaine de professionnels) qui bénéficie de temps d'échanges et de formation coordonnés par la Ville (Laboratoire de la Médiation, Formation Facile à Lire et à Comprendre...);
- un poste dédié au pilotage de l'EAC au sein de la Direction de la culture de la Ville ;
- un budget dédié à l'EAC au sein de la politique culturelle ;
- en moyenne, 60 % de l'enveloppe d'aides aux actions des écoles est investie chaque année dans le soutien aux ateliers artistiques et culturels dans les écoles ;
- une dotation aux écoles pour financer les billetteries et sorties culturelles.

En complément, la Ville finance au titre de sa politique culturelle et éducative des dispositifs spécifiques : Musique à l'école (Conservatoire à Rayonnement Régional, 2 000 heures d'interventions) ; Classes Orchestres ; Dire, Lire, Écrire (service de médiation et actions éducatives des bibliothèques qui propose de développer la pratique de la lecture publique) ; et via des aides financières annuelles des Classes Patrimoine (Destination Rennes) et des Classes Espace des sciences (Champs Libres).

## **L'EAC à Rennes en quelques chiffres**

- 50 000 jeunes scolarisés dans 158 établissements scolaires publics et privés dont 73 % sont publics ;
- une centaine de structures d'accueil péri et extrascolaire ;
- une soixante de lieux pour la petite enfance ;
- une soixantaine de structures culturelles : lieux et festivals, services en régie de la Ville (bibliothèques municipales, Conservatoire à Rayonnement Régional, La Criée centre d'art contemporain, l'Opéra de Rennes, les Archives municipales, le Musée des beaux-arts) ou de la Métropole (les Champs Libres, l'Écomusée de la Bentinais) ou associations conventionnées (Théâtre National de Bretagne, association des Trans Musicales, Lillico, l'Antipode, MJC la Paillette...) qui accueillent au quotidien les habitants du territoire ;
- une centaine de professionnels de la médiation culturelle, dont le réseau est animé par la Direction de la Culture de la Ville de Rennes, et au sein du comité départemental EAC (en collaboration avec l'État - DRAC et Éducation Nationale), le département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne ;
- des dispositifs diversifiés et parfois déployés sur plusieurs années : Musique à l'école, Classes Orchestres, résidences d'artistes en établissements scolaires ou crèches, résidence de territoire, jumelages,

classes transplantées, ateliers artistiques longs, parcours de découvertes et de médiations...

- une multitude de rendez-vous : visites, sorties aux spectacles, rencontres avec les artistes et professionnels de la culture, ateliers de pratique, actions autonomes dans les classes ou lieux culturels, documentation écrite, sonore ou visuelle des expériences...

## Pratique

[Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle 2021-2026](#)

Service de Presse Rennes  
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34  
[Espace Presse](#)

